

A&J HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 sentier du Bras
97427 L'ETANG SALE
987 895 406 RCS Saint-Pierre-de-la-Réunion

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MAI 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -6.054,38 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -6.054,38 euros

En totalité au compte « Report à nouveau » -6.054,38 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de **-1 054 euros**.

Capital social	5 000 €
Report à nouveau	-6 054 €
CAPITAUX PROPRES	-1 054 €

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 MAI 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Jim BRUNET et Audrey BRUNET-CAFOUR
Co-Gérants



① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net	31/12/2025	Net
	①		②		③		④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012				
- Autres	014		016				
Immobilisations corporelles	028		030				
Immobilisations financières (1)	040	5 000	042			5 000	
(5) TOTAL I	044	5 000	048			5 000	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052				
Stocks marchandises	060		062				
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	7 053	070			7 053	
Autres créances (3)	072	66 754	074			66 754	
Valeurs mobilières de placement	080		082				
Disponibilités	084	94	086			94	
Charges constatées d'avance	092	258	094			258	
TOTAL II	096	74 158	098			74 158	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	79 158	112			79 158	

PASSIF	31/12/2025		
Capital social ou individuel	120	5 000	
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves règlementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	-6 054	
Subventions d'investissement	137		
Provisions règlementées	140		
TOTAL I	142	-1 054	
Provisions pour risques et charges	154		
TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	163	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	71	
Comptes courants d'associés	173	75 259	
Autres dettes	175	4 720	
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	80 212	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	79 158	

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	66 754	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025		
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	
Production vendue biens			215		214	
Production vendue services			217		218	6 500
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	6 500	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier		immobilier)			242	11 584
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE			243		244	
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	970
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)			255		254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	12 554	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-6 054	
Produits financiers				III	280	
Produits exceptionnels				IV	290	
Charges financières				V	294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI		300	
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices				VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	-6 054	
B - RÉSULTAT FISCAL				Report le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312	314 6 054
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles					322	
Impôts et taxes non déductibles					324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987		342
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138		
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345		
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181					
Divers, dont :						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	354 6 054
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	
Déficits antérieurs reportables			(dont imputés sur le résultat)			360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	372 6 054

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/06/2025 au 31/12/2025

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Première application du nouveau plan comptable 2025

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général complété par le Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions ont été appliquées aux comptes de la holding pour l'exercice couvrant la période du 01 juin 2025 au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation se traduit principalement par :

-Des reclassements au sein du résultat d'exploitation : intégration dans le résultat d'exploitation de la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (compte 747x au lieu du compte 777x), des cessions d'actifs immobilisés d'exploitation (comptes 757x et 657x au lieu des comptes 775x et 675x) ;

-La suppression des comptes de transferts de charges : les montants précédemment inscrits en transferts de charges (791x/796x/797x) sont désormais comptabilisés en produits d'exploitation ou en diminution des charges concernées, notamment pour les charges de personnel ;

-Une redéfinition du résultat exceptionnel : seuls demeurent dans cette catégorie les événements à la fois inhabituels et majeurs, ne relevant pas de l'activité courante et n'ayant pas vocation à se reproduire.

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Catégorie d'actions / parts sociales	Nombre au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre à la fin de l'exercice	Valeur nominale	Montant en Euros
Actions ordinaires		5 000		5 000	1.00000	5 000
Actions à droit de vote double						
Actions à dividendes prioritaires						
Actions de priorité						
Actions de jouissance						
Autres actions / parts sociales						
TOTAL						5 000

Détail des autres actions / parts sociales

Catégorie d'actions / parts sociales	Nombre au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre à la fin de l'exercice	Valeur nominale	Montant en Euros

Commentaires : néant

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société désignée ci-après :

A&J HOLDING

Société à responsabilité limitée

Capital : 5 000 euros

Siège social : 1 sentier du Bras 97427 L'ETANG SALE

987 895 406 RCS Saint-Pierre-de-la-Réunion

Représentée

☒ par ses représentants légaux **Jim BRUNET et Audrey BRUNET-CAFOUR**, cogérants,

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de commerce à :

La Société **EURAUDIT OI**, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 8 rue d'Emmerez de Charmoy, Technopole, 97490 Sainte-Clotilde, et immatriculée au RCS de SAINT-DENIS sous le numéro 507 467 892,

Fait à L'ETANG SALE,
Le 18/05/2026

Jim BRUNET et Audrey BRUNET-CAFOUR
Co-Gérants

